

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 août 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Absents : Marcel COMPE, Francis TORRESAN, Sandrine RICHOU, Martin WYNIARD, Anne-Sophie LEDOYEN

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Bernard SARDA, M. Francis TORRESAN à Georges COMBES, Sandrine RICHOU à Jean ESCOLA, Martin WYNIARD à Eric BLANC.

-1- Election d'un nouvel adjoint :

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la démission de M. Francis TORRESAN, Premier Adjoint, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et propose de modifier l'ordre des adjoints actuellement élus.

Le conseil à l'unanimité décide que suite à la démission du 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint passe 1^{er} adjoint, le 3^{ème} adjoint passe 2^{me} adjoint, le 4^{ème} adjoint passe 3^{ème} adjoint. Il sera procédé à l'élection d'un 4^{ème} adjoint.

Le résultat du vote a été le suivant : 12 voix pour M. Bernard SARDA, 1 abstention. M. SARDA Bernard qui est proclamé adjoint.

-2- Subvention MJC

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget 2012 il a été attribué à la MJC une subvention de 3.000 €. Lors du contrôle règlementaire du cahier de compte de l'association il ressort un avoir positif très important.

Compte tenu de la diminution des activités de l'association et conformément à la législation en vigueur il propose au conseil d'appliquer comme condition suspensive au versement de la subvention susvisée la présentation d'un programme d'actions nécessitant cet apport financier supplémentaire.

Le Conseil décide (11 pour- 1 abstention) que la subvention de 3.000 € votée lors du budget 2012, ne sera versée à la MJC de Ginestas qu'au prorata de ses besoins qui seront déterminés au vu du programme des activités envisagées pour l'année 2012.

-3- Transfert de la compétence facultative "Création de zones de développement Eolien (ZDE) au "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'énergie éolienne est une des énergies renouvelables les plus compétitives et dont les perspectives de développement sont prometteuses. Le développement de l'éolien contribue à la réduction des émissions de CO2 mais aussi à notre indépendance énergétique.

Il indique que dans le cadre du projet d'agglomération, concernant la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables, le "Grand Narbonne", Communauté d'Agglomération" a souhaité engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement des parcs éoliens sur son territoire.

Le conseil décide de demander le transfert de la compétence facultative "Création de Zones de Développement Eolien" au "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération" et d'approuver en ce sens l'extension des compétences de l'établissement.

De demander à Monsieur le Préfet au terme de cette consultation de bien vouloir prendre l'arrêté de modification des statuts actant l'extension des compétences facultatives du "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération"

-4- Cession Fabre/Commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 02 juillet 2012 le conseil a approuvé l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle n° AH 201 appartenant à M FABRE Laurent.

Il l'informe qu'il y a eu une erreur de superficie, celle-ci étant de 1.323 m² et non de 1.477 m² comme indiqué dans la précédente délibération.

Il demande au conseil d'approuver cette acquisition aux mêmes conditions que la délibération du 02 juillet en modifiant la superficie.

Le Conseil approuve la transaction proposée : soit l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle n°AH 201 d'une superficie de 1.323 m² appartenant à M. FABRE Laurent. Autorise M. Laurent FABRE à traverser la route pour la mise en place d'une conduite d'eau brute du réseau de l'ASA LA PLAINE, pour alimenter les parcelles AH 198 et AH 199, il précise que les travaux de mise en place de la canalisation restent à la charge de M Laurent FABRE.

-5- Demande d'adhésion de la commune de FRAISSE DES CORBIERES au "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération"

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal de la commune de FRAISSE DES CORBIERES a délibéré le 08 juin 2012 pour demander son retrait de la Communauté de Communes de la contrée de DURBAN CORBIERES et son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2013 au "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération"

Il précise aux Conseillers Municipaux que cette demande s'inscrit dans la démarche d'ouverture vers l'extérieur engagée par le Grand Narbonne

Le conseil décide d'accepter la demande d'adhésion au "Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération" de la commune de FRAISSE DES CORBIERES De demander à Monsieur le Préfet de l'AUDE, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter, si les conditions légales sont satisfaites, la décision d'admission de la commune de FRAISSE DES CORBIERES dans le périmètre du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013,

-6- Option d'achat décorations de Noël

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 22 octobre 2008 un accord a été donné pour la signature d'un contrat annuel de location sur 4 ans pour des décors lumineux de Noël, avec la société LEBLANC, celui-ci arrive à échéance le 30/11/2012. Il présente une proposition de rachat pour ces éléments de décoration émise de la société LEBLANC pour un montant de 130,89 € TTC

Le Conseil donne son accord pour le rachat des décors lumineux de Noël objet du contrat de location initial pour un montant de 130,89 € TTC.

La séance est levée à 19 heures .